

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

| Nombre de membres | |
|---|---------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice |
| 19 | 19 |
| Présents | Qui ont pris part au vote |
| 14 | 19 |

Date de la
convocation
23/11/2023

OBJET
DE LA
DELIBERATION

DECISION
MODIFICATIVE
N° 3

BUDGET
PRINCIPAL

☞

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

☞
DELIBERATION N°07
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le trente novembre, à 20 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- X. CAUQUIL (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- J.-M. CUILLE (procuration à A.-L. HUNOT)
- F. MALLET-MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- C. REWUCKI (procuration à C. CARIAT)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que certains crédits risquent d'être insuffisants, notamment aux chapitres 012 (charges de personnel) et 65 (autres charges de gestion courante). Des recettes imprévues ayant été comptabilisées, il est possible de procéder à l'inscription de crédits supplémentaires.

Aussi il convient de procéder à la décision modificative suivante, en section de fonctionnement :

| DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|---------------------------|
| <u>CHAPITRE 012</u> | <u>CHAPITRE 73</u> |
| C/6218 + 6 000 € | C/7381 + 4 000 € |
| <u>CHAPITRE 65</u> | <u>CHAPITRE 77</u> |
| C/6518 + 3 000 € | C/7788 + 8 000 € |
| C/657362 + 3 000 € | |
| TOTAL : + 12 000 € | TOTAL : + 12 000 € |

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire,
Karine PERROTIN

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20231130-DE07-301123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2023

Affichage : 04/12/2023

